



Décembre 2016 - N°74

LOU PITCHOUN

Journal municipal d'information

Mandieulen



*Joyeux Noel
Bonne Annee
2017*



SOMMAIRE

- 3 Editorial
- 4 Conseil Municipal
- 7 Aménagement du territoire
- 8 Point com
- 9 Finances
- 10 Travaux
- 11 Environnement
- 12 Environnement / Agglomération
- 13 Ecoles
- 18 Cérémonies
- 20 Patrimoine
- 21 Services publics
- 22 Administration
- 23 Social
- 25 Conte de Noël
- 26 Culture
- 28 Pluie - inondation
- 29 Etat civil
- 30 Expressions politiques
- 31 Les dates et horaires à retenir



N°74 - Décembre 2016



Mentions Légales

Bulletin d'informations municipales de la commune de Manduel (Gard) N°74 - Décembre 2016

Editeur : Commune de Manduel représentée par son maire

Directeur de la publication : Jean-Jacques GRANAT, maire / Responsable de la rédaction : Jean-Jacques GRANAT, maire

Comité de rédaction et de conception : Isabel ALCANIZ (adjointe déléguée à la communication), Bruno ICARDI, Nadine ANDREO, Xavier PECHAIRAL, Valérie MAGGI, Lionel HEBBRARD, Monique MONNIER, Michel BERNO, Valérie PERIER (secrétaire de direction)

Crédit photographique : Mairie de Manduel, Mme LAFFAYE, M. TOMAS, M. CHENNOUF.

Impression : Imprimerie Laurent - 76 rue Sainte Perpétue - 30000 Nîmes - Tél : 04.66.21.18.96 - laurent.imprimerie@wanadoo.fr - Tirage en 3000 exemplaires

Dépôt légal 12/2016 - Conformément aux termes de l'article 9 du Code Civil, « chacun a droit au respect de sa vie privée », vous pouvez refuser la publication d'une photographie portant atteinte à votre droit à l'image ou à celui de vos enfants. Nous vous remercions dans ce cas de nous en faire part expressément.



L'année 2016 se termine ...

Cédons à la tentation de n'en conserver que le meilleur, délectons-nous des petits plaisirs et des grandes joies que la vie a pu nous réserver cette année, réjouissons-nous d'une actualité qui peut aussi être légère et heureuse.



A Manduel aussi, sachons apprécier ce que l'actualité de l'année a pu avoir de souriante : notre cuisine centrale récemment récompensée au niveau national, le Tour de France cycliste qui traverse le Cours Jean Jaurès, le dynamisme de nos associations, etc. Chacun trouvera dans ses domaines de prédilection matière à positiver !

Je devine vos sourires et vos doutes, car bien sûr que sitôt les fêtes de fin d'année passées, l'actualité nous rattrapera : économique, politique, sociale, écologique, nationale, internationale, locale, municipale ... Nous retrouverons nos problèmes et nos efforts pour les résoudre, ... mais il n'est pas interdit de souhaiter - de nous souhaiter - un peu plus de paix, un peu plus de tolérance et beaucoup plus d'amour ...



Souhait exaucé : Nathan et Alexandre en compagnie de Monsieur le Maire !

Pour l'heure, profitons de ces instants privilégiés que nous offrent les repas en famille et les réveillons entre amis ; n'oublions pas celles et ceux qui n'auront pas cette joie ; reprenons des forces pour tenter d'améliorer les lendemains et faire en sorte que 2017 soit une année plus heureuse que 2016. C'est ce que je vous souhaite, à toutes et à tous :

De belles et joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2017 !

Jean-Jacques GRANAT

Cérémonie des Vœux aux Manduellois

Le samedi 07 janvier 2017 à 11 heures 00

à la salle Bernard Gimenez, Avenue Pierre Mendès France

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie

La mise en place d'un Conseil des Sages

Rapporteur : Catherine CERVERO, conseillère municipale, déléguée aux personnes âgées.
Lors de sa séance de décembre 2016, le conseil municipal a approuvé la création d'un conseil des sages.

Un Conseil des Sages est un groupe de personnes de plus de cinquante ans qui souhaite mettre leur temps libre, leurs compétences, leur expérience, leur mémoire et leur savoir-faire au service des concitoyens. Pour cela, elles devront disposer du temps nécessaire à la réflexion en dehors de tout engagement politique.

Le rôle du Conseil des Sages peut se définir de la manière suivante :

- rôle de réflexion sur des dossiers proposés ou acceptés par le Conseil Municipal,
- rôle d'information en transmettant une analyse des problèmes de la vie quotidienne.

Pour être membre de ce conseil, il convient de respecter les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 55 ans ou plus,
- être domicilié sur la commune de Manduel,
- ne pas avoir d'activité professionnelle à temps plein,
- ne pas être élu municipal, ni conjoint d'un élu municipal, ni avoir de manière générale un mandat électif, y compris au sein d'une association,
- ne pas être ou avoir été membre d'une commission ou instance municipale.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant le 27 janvier 2017.

CM du 06 septembre 2016

14 questions à l'ordre du jour

Fonds de concours pour les écoles numériques

Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole attribue des fonds de concours pour la mise en œuvre d'équipements d'écoles numériques dans les communes membres qui en font la demande.

La commune a fait évaluer la transformation des deux écoles élémentaires en écoles numériques par la Direction des systèmes d'information de Nîmes Métropole. Le projet s'élèverait à 75 288 €HT (90 346 €TTC), soit un coût par classe de 5 315 €TTC. Il est proposé de solliciter le fonds de concours de Nîmes Métropole pour le montant maximum de 37 644 € (soit 50% du projet).

Vote à l'unanimité.



Mise en place du prélèvement automatique pour les services périscolaires

Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse

Afin de faciliter les démarches des usagers de la restauration scolaire et des services périscolaires, il est proposé de rendre possible le paiement des factures émises par la Mairie par prélèvement automatique. Ce mode de paiement s'ajoutera au paiement en ligne par carte bleue, par chèque ou en espèces. La mise en place du prélèvement automatique a été plébiscitée par un peu plus de 50% des parents interrogés au cours de l'été par les agents du service de l'accueil dans le cadre d'un sondage informel.

Un contrat d'autorisation de prélèvement sera signé avec les usagers qui souhaiteront bénéficier de ce mode de paiement, et sa mise en place pourra s'envisager après les vacances scolaires de la Toussaint.

Vote à l'unanimité.

Soutien à la ville de Nîmes pour sa candidature au patrimoine mondial de l'humanité, gérée par l'UNESCO

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à la culture et au patrimoine



La ville de Nîmes sollicite le soutien des communes gardoises pour sa candidature au patrimoine mondial de l'humanité, géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). La ville de Nîmes s'est construite de façon remarquable autour et avec ses monuments romains. C'est cette architecture antique déclinée au fil des siècles qui a donné à la ville son identité, sa personnalité, sa singularité, lui conférant une valeur universelle exceptionnelle. Cette inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO permettrait la reconnaissance du travail entrepris en faveur de la mise en valeur de son patrimoine. Elle serait également porteuse d'une symbolique forte envers les générations à venir, qui auront la responsabilité de poursuivre le développement de la ville tout en s'inspirant de son passé. Il est donc demandé au Conseil municipal de soutenir la candidature de Nîmes pour intégrer la liste

Vote à l'unanimité.

prestigieuse du patrimoine mondial de l'Humanité.

Tarif des cases du nouveau columbarium – Règlement du jardin du souvenir

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à la culture et au patrimoine

Toutes les cases du columbarium existant dans la partie nouvelle du cimetière sont désormais utilisées. Un nouveau monument a donc été commandé et devrait être livré et installé début octobre. Il proposera 10 cases d'une capacité de 2 urnes, les plus demandées par les familles, et à un tarif abordable pour nos administrés.

Le prix d'achat du columbarium est de 4.884,00 euros T.T.C, aussi est-il proposé de fixer le tarif à 489,00 € par case pour une concession trentenaire, tarif correspondant au prix d'achat divisé par le nombre de cases. La concession étant trentenaire, aucun frais d'enregistrement ou taxe supplémentaire ne sera à la charge des familles.

En outre, la loi du 19 décembre 2008 impose aux communes de plus de 2.000 habitants de disposer dans leur cimetière d'un espace dédié à la dispersion des cendres des défunts qui en auraient manifesté la volonté (aussi appelé « **Jardin du souvenir** »). Cet espace a été prévu à la base du nouveau columbarium grâce à une zone et une trappe aménagées à cet effet. Il est proposé que la dispersion des cendres ne soit pas facturée par la commune aux familles qui en feraient la demande.

Le règlement du cimetière communal est modifié pour déterminer les caractéristiques des plaques mortuaires apposées sur le columbarium, et pour fixer les conditions d'ouverture et de fermeture des cases du columbarium, et de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir.

Vote à l'unanimité.

CM du 05 novembre 2016

13 questions à l'ordre du jour

Papy et mamy trafic

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Depuis de nombreuses années, les policiers municipaux sécurisent l'accès des enfants aux entrées et sorties de certaines écoles. Pour autant, en raison de son effectif et de ses missions, la police municipale n'est pas en capacité d'assurer une présence quotidienne devant tous les établissements scolaires de la ville.

La commune souhaite donc recruter des personnes volontaires, retenues après sélection, pour assurer la fonction de surveillant devant les écoles. Le recrutement de personnes retraitées de la police, de la gendarmerie ou de l'armée sera privilégié.

Bien évidemment, ils n'auront aucun pouvoir de verbalisation en matière d'infractions à la circulation routière.

La tenue standard des « papys et mamies trafic » se compose d'une chasuble de couleur jaune fluorescent, d'un sifflet et d'un panneau siglé « STOP ».

Vote à la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions

Groupement de consultation – logements sociaux

Rapporteur : Nadine ANDREO, adjointe déléguée à l'action sociale

Le centre communal d'action sociale et la ville de MANDUEL sont chacun propriétaires de biens immobiliers mis à la location. Cette mise en location et l'ensemble des tâches qui en découlent (baux, états des lieux, suivi des travaux, encaissement des loyers) sont jusqu'à présent gérés par les services du C.C.A.S et de la ville.

Afin d'en optimiser la gestion, il est souhaitable qu'elle soit confiée à un professionnel de la gestion des logements sociaux. Pour conclure ce marché, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour obtenir des tarifs préférentiels et réaliser des économies d'échelle ; la coordination du groupement sera assurée par la commune. Le marché sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Vote à la majorité par 22 voix



Approbation de la révision allégée n°1 du PLU

Rapporteur : Marine PLA, Conseillère municipale déléguée à l'urbanisme

Une procédure de révision allégée du PLU a été initiée en vue de permettre la création de logements sociaux et de logements en accession à la propriété dans le quartier Verger et Plan, chemin du Bois de Roziers : il convenait de modifier le zonage de la parcelle située en IAU pour la basculer en zone IIIAU.

Une réunion des personnes publiques associées a eu lieu le 17 mai 2016 et l'enquête publique s'est déroulée du 19 septembre au 21 octobre 2016. Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif a remis son rapport le 25 octobre 2016, avec un avis favorable. Il est donc proposé d'approuver la révision allégée du PLU.

Vote à l'unanimité.



Passeports été 2017

Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'Enfance et Jeunesse

Depuis 2003, la commune adhère au dispositif annuel d'animation jeunesse « Passeport été » initié par la ville de Nîmes : cette action, destinée aux jeunes de 13 à 23 ans, offre un large éventail d'activités culturelles et sportives au cours des vacances d'été (15 juin au 15 septembre) proposées à un tarif très attractif.

Pour l'été 2016, 42 passeports ont été vendus au prix de 26,50 euros.

La ville de Nîmes propose le renouvellement de la convention de groupement de commande pour le dispositif « Passeport été 2017 ». Il est donc proposé d'adhérer à nouveau au dispositif pour l'année 2017.

Vote à l'unanimité

Projet de déménagement des locaux du service technique

Rapporteur : Bruno ICARDI, Adjoint à l'administration générale, aux finances et au PLU

Depuis de nombreuses années, il est constaté que les locaux des services techniques, qui se situent au 23, rue de Bellegarde, ont une localisation problématique et ne présentent pas les caractéristiques nécessaires à un exercice correct des missions du service technique.

- un risque pour la sécurité des biens et des personnes car situés en zone résidentielle, dans le centre-ville de la commune
- inadaptation à l'exercice des missions des services techniques de la commune car exigus et présentant de nombreux défauts et non conformités, notamment en matière de protection des travailleurs.
- Impossibilité de redimensionnement à l'intérieur du centre ancien dont il convient de conserver le caractère.
- Et inadéquation avec la nature du leg au Bureau de Bienfaisance dont avait fait l'objet le terrain en 1875, à vocation sociale.

Il est donc envisagé de déménager les locaux du service technique vers un lieu plus adapté à ses missions et permettant la construction d'un centre technique municipal plus fonctionnel : à ce titre, les parcelles cadastrées section AB n°1, 2 et 3, sises 90 chemin de la Treille, présentent toutes les caractéristiques requises. Une étude d'avant-projet sommaire a été réalisée afin d'évaluer les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage, de préciser le calendrier de réalisation et d'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux. Il est donc proposé d'approuver le projet de création d'un nouveau centre technique municipal en remplacement des ateliers actuels.

Vote à la majorité par 22 voix pour et 5 contre



LE BILAN DE LA SAISON FESTIVE ESTIVALE 2016

Un bilan de la saison festive 2016 a été dressé à l'occasion du Conseil municipal du 06 septembre 2016.

La saison a débuté par la fête de la musique et les fêtes dans les écoles qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Le jour de la Fête Nationale, nous avons eu le privilège d'avoir le passage du Tour de France dans le centre-ville de Manduel et, avec l'aide de Nîmes Métropole, un concert le soir sur le cours Jean Jaurès.

Pour la première fois, se sont tenues deux soirées de cinéma en plein air qui ont eu une fréquentation honorable puisqu'il y a eu une centaine de personnes le 8 juillet et environ 50 personnes lors de la seconde projection qui avait été déplacée le 5 août en raison des conditions météorologiques.

Le bolsin et la fête votive ont été les événements festifs du mois d'août : ces fêtes perpétuent nos traditions culturelles et ont vocation à être des moments de convivialité. Les Manduellois y sont attachés et l'ont démontré en venant encore nombreux cette année. C'est pour cette raison que tous les organisateurs, que ce soient les associations, et notamment le comité des fêtes et le club taurin, les commerçants, notamment les cafetiers et les restaurateurs, ainsi que les élus et les services municipaux accordent une très grande importance à la qualité de la programmation et à l'organisation de ces manifestations.

Dans l'organisation de toutes ces fêtes est venu s'ajouter cette année un paramètre important qu'il faudra prendre en compte vraisemblablement pour longtemps : c'est celui du risque d'attentat.

Depuis les événements du 13 novembre 2015 à Paris, deux solutions se présentent au maire lorsqu'une manifestation est programmée : soit l'annuler pour ne pas assumer un risque trop important, soit la maintenir en s'assurant le concours des services de l'Etat en charge de la sécurité. C'est cette dernière option qui a été privilégiée cette année.

Ainsi, notamment pour le Tour de France, le bolsin et la fête votive, nous avons eu de très nombreuses réunions avec la gendarmerie et la préfecture. Monsieur le Maire tient à souligner ici l'excellence de nos relations et la qualité de leur implication : tous les conseils et recommandations qui nous ont été donnés par les services de l'Etat ont été respectés à la lettre.

La saison festive estivale s'est ainsi déroulée dans les meilleures conditions, mais soyez assurés que nous continuerons à travailler le plus consciencieusement possible avec les moyens financiers, humains et matériels dont nous disposons, pour votre plaisir, pour votre confort, et pour votre sécurité.



MISE AU POINT DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE NIMES ET MONTPELLIER

Aménagement
du territoire

Lors du Conseil Municipal du 5 novembre dernier, et après plusieurs jours de gesticulations médiatiques des uns et des autres, Jean-Jacques GRANAT, maire, a souhaité fournir à l'assemblée et à l'ensemble des administrés quelques informations sur la dernière réunion qui s'était tenue le 26 octobre précédant, à Montpellier, entre les financeurs du projet du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (Etat, région, département et agglomérations de Montpellier et de Nîmes).



La mise en service de la voie de contournement Nîmes-Montpellier est confirmée pour le fret, dès le mois de novembre 2017.

La mise en service pour les trains de voyageurs est prévue en mars-avril 2018. Dans un premier temps, seule la gare de La Mogère sera opérationnelle.

La SNCF a annoncé une mise en service de la gare de Manduel pour la fin de l'année 2019, avec 14 aller/retour de TGV. L'intégration de la halte TER sera opérationnelle dès l'ouverture de cette gare.

La Présidente de la Région a émis des doutes sur le respect de cette date en mettant en avant les délais réglementaires de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Elle a également émis des doutes sur les fonctionnalités de la 3^{ème} voie à quai, qui ne pourrait pas être envisagée avant 2023.

Il ressort de cette réunion que la Région semble vouloir se désengager financièrement de ce projet (qui est déjà bien avancé) et que les autres partenaires financiers se retournent vers l'Etat pour demander son arbitrage.

Pour compléter cette information, je tiens à noter ici que la Présidente du Conseil Régional n'a donné aucune réponse à la motion du conseil municipal de Manduel qui lui a été adressée en juin 2016 et qui visait à lui rappeler les engagements de la région.

Il convient donc que nous restions très vigilants sur ce dossier. L'option prise par la Présidente de Région ne peut satisfaire les habitants de notre commune, car cela signifierait que Manduel a eu et aura à subir toutes les contraintes (expropriations, refonte de son environnement naturel et de son urbanisme, dégradation d'une partie de sa voirie causée par les engins de chantier, etc...) sans en recevoir un quelconque avantage.

Je mettrai donc tout en œuvre pour empêcher l'émergence d'une solution qui fera abstraction de la nouvelle gare de Manduel et, par voie de conséquence, du projet Magna Porta.

Nous continuerons à vous tenir informés des évolutions de ce dossier.

Jean-Jacques GRANAT, Maire



POINT COM

SEMINAIRE DE TRAVAIL DES ELUS DE LA MAJORITE

Ambiance studieuse le samedi 1^{er} Octobre à la salle Daumas.

En effet, après 2 ans de mandat tous les élus de la majorité se sont une nouvelle fois retrouvés autour d'une table de 9h du matin à 13h de l'après-midi. Il s'agissait pour eux de faire le bilan des réalisations effectuées au cours de ces 2 années passées ou encore de discuter et d'échanger autour de projets futurs comme l'exposé d'un nouvel organigramme des services, quelques ajustements présentés par Monsieur le Maire au niveau des délégations, les orientations budgétaires ou encore, le plan pluri-annuel d'investissements.



CHANGEMENT DE SALLE POUR LES CONSEILS MUNICIPAUX



Depuis le 05 novembre 2016, les séances des conseils municipaux se tiendront à la salle des Garrigues.

PANNEAUX D'INFORMATIONS

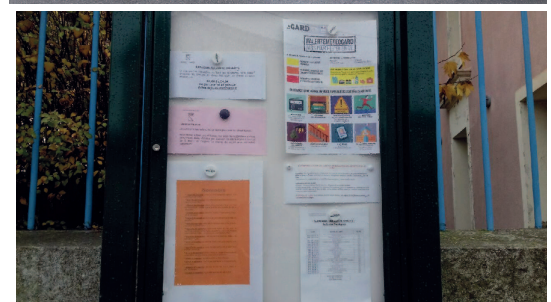
Des rencontres avec des élus tous les samedis matins en mairie, 3 bulletins municipaux par an, un site officiel de la mairie ainsi qu'un site facebook sont autant de moyens à notre disposition, à votre disposition pour pouvoir vous informer. Depuis quelques mois cependant des panneaux d'affichages exclusivement réservés aux informations municipales viennent compléter ces moyens de communication.

Vous pouvez les consulter par exemple :

- Ecoles Dourieu, Fournier, Dolto,
- Entrée du Foyer Résidence pour personnes âgées,
- Entrée Salle Bernard Gimenez,
- Cimetière,
- Route de Bouillargue,
- Lotissements « le Mail » ou encore « Meyste Essette »,
- Dojo.

Ils sont là pour vous informer de façon régulière sur la vie de notre commune, et d'autres suivront très certainement dans le courant de l'année prochaine.

Isabel ALCANIZ, Adjointe à la communication



AUGMENTATION DE LA TAXE D'HABITATION 2016 : EXPLICATIONS

FINANCES

En recevant votre avis d'imposition 2016 au titre de la taxe d'habitation, vous aurez été nombreux à constater une augmentation de votre contribution. Deux explications à cela :

- l'augmentation de 1% de la valeur locative, inscrite dans la Loi de Finances 2016 : il s'agit là d'une décision gouvernementale qui affecte mécaniquement la base d'imposition de votre logement, et qui ne relève nullement d'une décision municipale
- la diminution du taux d'abattement général facultatif à la base, décidée, elle, par le Conseil Municipal, le 25 septembre 2015 : c'est cette décision que nous souhaitons expliciter aujourd'hui.

A l'origine de son institution, la taxe d'habitation est un **impôt local et strictement local** : sa cotisation est déterminée par l'application d'un taux global d'imposition à la valeur locative nette de l'habitation, et le Conseil Municipal décide souverainement de ce taux.

Afin d'en réduire l'impact pour les ménages, un abattement général pouvait être appliqué, facultativement, sur la base d'imposition ; cette mesure a surtout été adoptée dans les communes urbaines pour tenir compte de la disparité sociale de leurs populations, mais elle a tout de même été instituée à Manduel en 1982, au taux maximum autorisé de 15%.

Mais depuis une quinzaine d'années, plusieurs dispositions fiscales instaurées au niveau national dans le Code Général des Impôts ont permis de plus en plus d'exonérations et de dégrèvements : la taxe d'habitation est ainsi progressivement devenue un impôt à double assiette, locale et nationale, de moins en moins lié au logement et surtout de plus en plus déconnecté des choix fiscaux de la collectivité. Et si, originellement, l'Etat devait intégralement compenser les effets de ses décisions, il s'est avéré que la compensation versée aux collectivités est rapidement devenue forfaitaire, ne couvrant donc pas l'intégralité des exonérations et dégrèvements.

Il s'en est donc suivi, pour première conséquence, une perte de recettes fiscales pour les communes.

Et la seconde conséquence a été l'augmentation des taux d'imposition, décidée cette fois par les communes pour conserver malgré tout le niveau de leur produit fiscal et compenser les effets de la politique nationale sur les bases fiscales locales.

Ainsi, pour ne citer que Manduel, les municipalités qui se sont succédées depuis 1995 ont procédé à pas moins de neuf augmentations du taux de la taxe d'habitation, dont trois au cours du dernier mandat municipal : le cumul de ces augmentations a représenté une hausse du taux de 57,8% !

A laquelle s'est « accessoirement » ajoutée une hausse de 22,6% de la taxe sur le foncier bâti, en cinq augmentations...

C'est que, sur une seule année fiscale, l'abattement général facultatif de 15% diminue les bases brutes de la taxe d'habitation de 1.262.000€, soit une diminution du produit attendu de 157.000€. Sur un seul exercice !



Voilà pourquoi le Conseil Municipal a décidé de réduire de 15 à 8% le taux d'abattement général facultatif à la base :

- Pour compenser la faiblesse des bases fiscales et donc l'autofinancement de ses investissements, ainsi que le préconisait l'audit financier indépendant réalisé en 2014.
- Et pour rééquilibrer la charge des exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat, en allégeant ainsi la charge supportée par la commune.

Tout en maintenant une solidarité redistributive minimale à la faveur du maintien d'un d'abattement général mais à un taux réduit (8%), et tout en instaurant parallèlement un abattement spécial en faveur des personnes handicapées et invalides, au taux maximum de 10%.

Pour compléter notre information sur la fiscalité directe locale 2016, soulignons que l'augmentation constatée également au niveau de la taxe sur le foncier bâti (de l'ordre de 5,5%) résulte de l'augmentation de taux du Département (+10%) et du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères décidée par Nîmes Métropole (+3,57%). La commune n'a procédé à aucune augmentation de taux.

Bruno ICARDI, 1^{er} adjoint délégué aux finances

Travaux

TRAVAUX RUE JEANNE D'ARC

Les travaux d'aménagements de la rue Jeanne d'arc prolongée sont en cours d'achèvement. La concertation avec les usagers nous a permis de revoir l'ilot au croisement avec le chemin de la vieille fontaine. La vitesse autorisée rue Jeanne d'Arc prolongée passe de 50km/ à 30km/h. Ces aménagements préfigurent de l'esprit que la municipalité souhaite développer : pouvoir choisir en toute sécurité son mode de déplacement.



LA COMMUNE S'ÉQUIPE

Comme annoncé l'an dernier, le service entretien dispose d'un aspirateur adapté à nos besoins pour le ramassage automnal des feuilles. Ce nouvel équipement combiné avec un camion benne « espaces verts » est d'une plus grande efficacité que la balayeuse jusqu'alors utilisée. Outre l'usure de celle-ci, sa vitesse 25km/h et sa capacité 2metres cubes, ne permet pas de faire face à la chute massive saisonnière des feuilles.



Lionel Hebrard, adjoint à l'environnement, cadre de vie et aménagement du territoire

CREATION D'UNE MAIRIE ANNEXE

Une partie des locaux municipaux ne présente pas les qualités requises pour répondre correctement aux attentes de la population manduelloise.

Aussi, à la fin du premier trimestre 2017, les services de la police municipale, de l'urbanisme et des ressources humaines seront regroupés à l'actuelle maison des associations, cours Jean Jaurès, qui deviendra la mairie annexe.

Un guichet unique d'accueil et d'information des usagers sera mis en place à l'hôtel de ville. Il assurera également les prises de rendez-vous pour l'ensemble des services.

LA COLLECTE DU VERRE ÉVOLUE

Environnement



Au mois de novembre 2016, de nouveaux conteneurs à verre ont été installés sur la commune. Ils permettent de rendre accessible le tri à l'ensemble des quartiers en améliorant la proximité du dispositif de tri des bouteilles, pots et bocaux en verre. Mieux insonorisés et porteurs de messages de sensibilisation au tri, certains conteneurs sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Sur Manduel, chaque habitant trie en moyenne 23 kg de verre par an (en 2015). Pourtant, au niveau du département du Gard, on estime le gisement à 45 kg/hab/an : près de 50 % des emballages en verre ne seraient pas triés. Or, si les emballages en verre sont jetés avec les ordures ménagères, ils finissent à l'incinérateur où ils ne seront pas valorisés. Le verre se recycle pourtant à l'infini !

Enfin, cette collecte contribue à l'emploi local puisque 100 % du verre trié est bien recyclé à la verrerie de Vergèze (plus de 130 emplois). De biens bonnes raisons pour poursuivre nos efforts pour plus de tri !

DEPOSE DE LA CABINE TELEPHONIQUE

La société ORANGE est intervenue le 17 octobre 2016 sur la commune pour une mission de démontage de la cabine téléphonique sise place de la mairie.



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AIRE URBAINE



UN PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ARRETE PAR LE PREFET DU GARD POUR L'AIRE URBAINE DE NIMES.

L'agglomération de Nîmes avait connu, en 2011, un dépassement de la valeur limite annuelle de concentration de dioxyde d'azote dans l'air ambiant (44 µg/m³ au lieu de (40µg/m³), néfaste en termes de santé publique.

Dès lors, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, un Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine avait été prescrit par Monsieur le Préfet du Gard, avec, pour objectif, de protéger la santé des populations et l'environnement.

Ce plan définit des actions qui concernent aussi bien les secteurs de l'industrie, du transport, que du tertiaire résidentiel et de l'urbanisme, afin de ramener et maintenir les polluants dans l'air à des niveaux inférieurs aux valeurs limites réglementaires, à l'horizon 2020.

L'élaboration du PPA a été initiée dès 2012 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avec l'appui technique et scientifique du bureau d'études BURGEAP et de l'association agréée Air Languedoc Roussillon.

Après une large concertation publique, dont une enquête publique en 2015 et l'avis des conseils municipaux (dont celui, favorable, de Manduel par délibération du 20 décembre 2014), Monsieur le Préfet, par arrêté du 3 juin dernier, a approuvé le « plan de protection de l'atmosphère de la zone urbaine de Nîmes », pour une première durée de 5 ans.

Le Plan complet peut être consulté sur demande auprès de la Direction Générale des Services, ou sur le site internet de la DREAL (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-la-zone-a22649.html>).

AGGLOMERATION

TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL A NIMES METROPOLE

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a instauré une nouvelle compétence optionnelle pour les communautés de communes et d'agglomération : la gestion de l'assainissement des eaux pluviales.

Anticipant sur le transfert exclusif et obligatoire de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole a acté la prise de compétence de l'assainissement pluvial depuis le 1^{er} février dernier, en lieu et place des communes.

Toutefois, cette compétence ne concerne que les réseaux (fossés, bassins de rétention et canalisations) situés en zones urbaines, à l'exclusion donc des fossés hors agglomération dont l'entretien continuera d'incomber aux communes ou aux syndicats intercommunaux d'assainissement.

Et l'entretien assuré par Nîmes Métropole portera sur un niveau de service dit « minimal », consistant en une opération annuelle de faucardage des fossés et bassins de rétention, et au curage partiel des réseaux, avaloirs et fossés ; par convention, les communes pourront mener des opérations complémentaires, à leurs frais.

Si l'on peut regretter une nouvelle dépossession des prérogatives et missions des communes, force est d'admettre que ce transfert de compétences devrait aussi améliorer l'entretien du réseau pluvial, et donc la sécurité publique, à la faveur des moyens mis en œuvre. Il en coûtera environ 28.000€ à notre commune, au prorata de la surface urbaine imperméabilisée.



SORTIES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE F. FOURNIER

Ecoles

Lundi 17 octobre, les élèves de CM1 de Mme Gonzalès et de Mme Palatsi sont partis visiter la grotte Chauvet, en Ardèche. Après une visite libre du site, les enfants ont assisté à un atelier pédagogique sur le feu. A tour de rôle, ils ont ensuite essayé les techniques d'allumage de l'époque. Cette journée s'est terminée par une visite guidée de la caverne (reproduction fidèle de la grotte).



CROSS DU COLLEGE

Mercredi 19 octobre 2016, a eu lieu le traditionnel cross du collège Via Domitia. Collégiens et écoliers de Manduel et Redessan se sont retrouvés pour cette occasion et ont couru entre 1250 à 2890 mètres selon leur catégorie. Cette matinée sportive s'est terminée avec les différents podiums ainsi que la traditionnelle remise de cadeaux par les autorités présentes.

Remise des trophées par M. Jean-Jacques GRANAT, Maire



CEREMONIE REPUBLICAINE DE REMISE DES BREVETS



Le vendredi 18 novembre 2016 a eu lieu la première cérémonie républicaine de remise des diplômes au collège Via Domitia en présence d'élus des communes de Manduel et de Redessan. Le principal du collège a félicité ces jeunes lauréats pour ce premier diplôme reconnu par la Nation toute entière. Monsieur le Maire a quant à lui lu un discours dans lequel il félicite et encourage ces nouveaux lycéens à poursuivre leurs études car comme le disait Nelson Mandela « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ». Il a ensuite remis à chacun son diplôme.

Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'Enfance et la Jeunesse

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ECOLES (SUITE) ECOLE MATERNELLE F. DOLTO

Pendant les Vacances de la Toussaint, se sont déroulés les travaux de mise aux normes accessibilité de l'école Maternelle Françoise Dolto.

- reprise des places de stationnements handicapés + mise en place d'un éclairage adapté et cheminement jusqu'à l'entrée principale.
- remplacement du caillebotis entrée principale.
- remplacement de la porte d'entrée principale par une porte 2 tiers/1 tiers adaptée.
- mise en place d'un visiophone à l'entrée avec réception dans la classe de Mme la Directrice.
- remplacement également de certaines portes extérieures de classes avec reprise des seuils et remplacement des caillebotis.
- remplacement de la sonnette du portillon.
- remplacement des avaloirs cour.
- rappels à vigilance dernière et première marche des escaliers mur à vagues.
- reprise du cheminement (rampe) de la cour menant aux sanitaires.

Coté Accueil Périscolaire :

reprise de la rampe d'accès (cheminement non conforme) + positionnement d'une place de parking handicapés avec éclairage extérieur adapté + changement de la porte d'entrée.

Coté salle Polyvalente : création d'une nouvelle entrée parallèle à celle de la garderie tout droit vers la porte (qui sera également remplacée) avec une rampe d'accès + place de parking + éclairage adapté. (l'entrée actuelle par le grand portail sur le coté est conservée) et mise en place de nouveaux panneaux signalétiques.



**Prochains travaux
prévus : école Nicolas Durieu**

DOTATIONS D'ORDINATEURS

La commune de Manduel a doté les écoles maternelles F. Dolto et F. Fournier d'un ordinateur portable neuf pour leurs activités pédagogiques.



LES PREMIERS TABLEAUX NUMERIQUES SONT ARRIVES !!

Dans le cadre d'un magnifique projet d'équipement des écoles Elémentaires de Manduel en tableaux numériques, les 3 premiers tableaux ont été installés pendant les vacances de la Toussaint, fins prêts pour la rentrée du jeudi 3 Novembre.

Selon le choix des équipes pédagogiques de chacune des écoles, ce sont les 2 classes de CM2 de l'école élémentaire François Fournier et la classe de CP de l'école Nicolas Durieu qui ont pu être dotées cette année.

Etant donné que dans ce type de projet la priorité reste le câblage informatique et électrique de toutes les classes (qui sur Manduel pour les deux écoles sont au nombre de 17) pour la première année se sont donc ces travaux qui ont été privilégiés ainsi que la pose de 3 tableaux pour un coût total de 55 700 euros.

Par la suite sur plusieurs années, en fonction du budget, mais aussi et surtout en tenant compte de la volonté pédagogique des enseignants, petit à petit des classes supplémentaires seront équipées.

Il ne reste plus aux élèves et aux enseignants qu'à s'approprier ce nouvel outil formidable...



Les 2 classes de CM2 Ecole élémentaire F. Fournier



Classe de CP de l'Ecole élémentaire
N. Durieu



Valérie MAGGI - Adjointe déléguée à l'Enfance et la Jeunesse

VICTOIRE



Le restaurant scolaire de Manduel remporte le trophée tant convoité aux victoires des cantines rebelles.



La première édition des victoires des cantines rebelles se tenait jeudi 10 novembre 2016 à l'hôtel de ville de Paris organisée par Un Plus Bio qui distingue les porteurs de restauration collective bio, locale, saine et juste.

Il y avait 10 victoires : Le courage politique, L'engagement citoyen, L'approvisionnement responsable, L'ambition pédagogique, Le bio au juste prix, La santé dans l'assiette, La cuisine vivante, Le territoire en transition alimentaire, l'alternative au menu, Le média d'investigation.

Lionel SENPAU, accompagné de Monsieur le Maire et Lionel HEBRARD se sont vu remettre le trophée par Julie ANDRIEU productrice et présentatrice des « Carnets de Julie » sur France 3, l'une des marraines présente pour la cérémonie.



Lionel HEBRARD
Jean-Jacques GRANAT
Julie ANDRIEU
Lionel SENPAU

En concurrence dans la catégorie « cuisine vivante » avec le restaurant scolaire de Nogaro (GERS) et le restaurant scolaire de Mouans-Sartoux (ALPES MARITIMES), c'est le restaurant scolaire de la commune qui décroche le graal, élu par un jury composé de professionnel qui vient récompenser le travail quotidien de tout le service de restauration qui œuvre pour offrir aux écoliers MANDUELLOIS des repas de qualité.

Cette victoire concrétise le travail et l'engagement de Lionel Senpau et son équipe pour confectionner chaque jour 430 repas de qualité pour les écoliers et 70 pour les résidents du foyer résidence de personnes âgées. Alors que la moyenne nationale de la part de Bio dans les collectivités est de 3,2% la commune de Manduel est à 19%.



Cette récompense nous encourage à continuer d'agir sur la santé à travers l'assiette, d'éduquer aux goûts et d'agir sur l'environnement. D'autres étapes vont être franchies pour aller encore plus loin dans ces objectifs. L'équipe de la cuisine va mettre en place le tri en sortie de plateau, des liens supplémentaires sont tissés avec les producteurs pour augmenter la part de bio et de local, la commune va développer des actions de préventions des déchets. D'autres idées germent encore avec d'autres partenaires associatifs et pédagogiques.



Pour couronner cette victoire, plusieurs articles sont parus dans la presse ainsi qu'un reportage diffusé sur France 3 le 14 novembre dernier.

**UN GRAND BRAVO
A CETTE EQUIPE**



UN HOMME, UNE IMAGE, NOUS ONT QUITTE CETTE ANNEE.

Monsieur Maurice Garrel, un Manduellois. Connu pour son attachement aux valeurs de la République, au devoir de mémoire, il avait su dynamiser autour de lui, des actions citoyennes.

Président de l'ARAC, fondateur de l'ULAC, il avait présidé le Souvenir Français et les Combattants de moins de vingt ans. On lui doit la création des jeunes porte drapeaux. Sa présence aux cérémonies commémoratives apportait un souffle d'histoire. Son implication avait agi auprès des élèves des écoles par l'action : « Devoir de mémoire ».

Mais Maurice Garrel, n'était pas que ce résistant puis combattant pendant la guerre. Footballeur il avait joué en blessé il était devenu formateur mais surtout un arbitre à la rigueur reconnue. Nous rappellerons qu'il avait été chef d'entreprise, puis conseiller municipal passionné et impliqué.

Maurice Garrel merci pour ta vie, ton action, nous ne pouvons pas oublier.



M. Maurice Garrel

M. Guy Ziegler

Un autre président, celui de l'association des combattants de Moins de vingt ans, Guy Ziegler nous a quitté après six mois de lutte contre la maladie. Cet homme dévoué, charismatique avait dynamisé son association et en avait fait un outil d'action au service des autres. Sa présence aux cérémonies rehaussait leur dignité.

Vous aussi Monsieur Ziegler nous ne vous oublierons pas et votre mémoire nous accompagnera lors des cérémonies.

MISE EN VALEUR DU MONUMENT AUX MORTS

Notre monument aux morts, lieu de recueillement mais aussi de citoyenneté et de mémoire se dresse majestueusement au dessus d'une esplanade qui le met en valeur. Fini les pieds dans la boue, dans la poussière, un sol en béton désactivé et pavé de granit entoure ce lieu de mémoire. Avec l'arrivée de l'automne, l'équipe des espaces verts procédera à de nouvelles plantations. Ce cadre empreint de dignité à la mémoire de nos anciens a été voulu par M le Maire et son équipe municipale. Cette réalisation est l'oeuvre d'une entreprise installée à Manduel.



DEPLACEMENT DE LA STELE DE M. ABEL CHENNOUF

Une foule très nombreuse avait participé à la cérémonie commémorative du 1^{er} Novembre avec les traditionnels dépôts de gerbes au rond-point du Souvenir Français ainsi qu'aux Monuments aux Morts.

Cette journée du souvenir a également été marquée par ce vibrant hommage rendu à Abel Chenouf-militaire manduellois victime du terrorisme en 2012-dont la stèle avait été déplacée il y a de cela plusieurs mois en raison des travaux effectués dans le Parc de la République, Parc « Abel Chenouf ».

En présence de la famille, de nombreux élus, de combattants et d'une délégation d'anciens parachutistes, la stèle a été inaugurée. Celle-ci repose sur une dalle, à l'écart de la route, entourée d'arbres et d'un magnifique olivier planté pour cette occasion. Un chemin piétonnier-travaillé lui aussi avec grands soins par nos services techniques que nous voulons ici remercier- mène à ce lieu de silence et de recueillement par excellence. « Nous, Abel nous ne voulons pas t'oublier et ne t'oublierons pas » - mots prononcés par M le Maire Jean-Jacques Granat - raisonnent encore dans les têtes comme l'émouvante « prière du para » lue par l'un des leurs.



UN OUBLI REPARE : MISE A L'HONNEUR DE DEUX MANDUELLOIS COMBATTANTS DE 1914-1918 DECLARES MORT POUR LA FRANCE

A l'occasion de ses fréquentes recherches, M. Michel Fournier, passionné d'Histoire en général et de celle de Manduel en particulier, a découvert le nom de deux soldats manduellois déclarés morts pour la France mais dont les noms ne figuraient pas sur le monument aux morts.

Avertie, la municipalité a souhaité réparer cet oubli. Monsieur Gustave GUIOT, né le 02 novembre 1898, époux de Suzanne FERAL et boucher de profession. Il décède le 27 février 1936 à Manduel des suites des blessures infligées par les combats. Il a été déclaré « Mort pour la France » le 18 octobre 1944 par décision Monsieur le Secrétaire Général aux Anciens combattants.

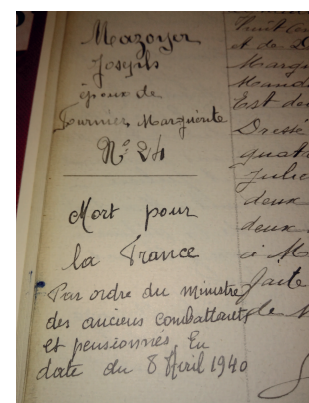
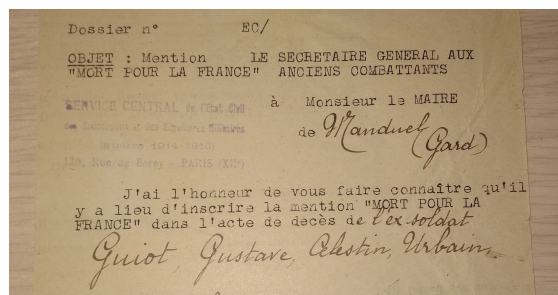
Monsieur Joseph MAZOYER, époux de Marguerite FOURNIER, né le 19 mai 1875 à Manduel où il était agriculteur. Il meurt à son domicile de Manduel le 16 septembre 1922 des suites de ses blessures de guerre et a été déclaré « Mort pour la France » par ordre de Monsieur le Ministre des Anciens Combattants.

A l'occasion de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, les noms de Messieurs Gustave

GUIOT et Joseph MAZOYER, gravés sur le monument aux morts ; ont été dévoilés en présence de leurs descendants et de leurs familles, conviées pour l'occasion, rendant ainsi hommage au courage et au sacrifice de ces hommes. ; s'en est suivi le traditionnel dépôt de gerbes ainsi que des lectures et le chant de la Marseillaise interprété par les enfants.



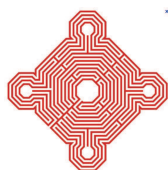
Gravures faites par M. Peres (graveur à Vézénobres)



Jean Montagné, conseiller municipal délégué à la défense et aux anciens combattants

VISITE PRIVEE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le vendredi 25 novembre 2016, à l'invitation de M. Albert CHENNOUF, le Chef de l'Etat est venu se recueillir sur la stèle du soldat Abel CHENNOUF.



L'EGLISE SAINT GENEST INSCRITE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES !



Une première démarche avait été vainement entreprise sous la municipalité de M. GAINI en 2000 ; puis une seconde sous celle de Mme SABATIER en 2009.

Et c'est finalement à notre initiative, comme nous vous en faisons part dans Le Pitchoun du mois d'avril 2015, que l'église paroissiale Saint Genest a enfin été inscrite au titre des Monuments Historiques, par un arrêté du Préfet de Région le 25 octobre dernier.

La procédure d' « inscription » démontre un intérêt historique suffisant pour rendre désirable la préservation d'un monument au niveau régional ; au contraire du « classement » qui reconnaît l'intérêt public et d'envergure nationale d'un bien ou d'un monument.

Cette reconnaissance nous confère la responsabilité de protéger notre église contre les vicissitudes du temps, et nous permet de bénéficier de l'aide financière de l'Etat (le ministère de la Culture) pour les travaux de restauration.

A cet égard, sont en cours de programmation, les travaux de remplacement du beffroi et de réfection du clocher...

Ils travaillent pour vous...

SERVICES
PUBLICS

La crèche municipale « les Calinous » et son équipe petite enfance

La crèche est un service municipal, ouverte depuis vingt-six ans, installée au cœur du village, dans l'ancienne école des filles.

Elle est agréée pour accueillir au maximum cinquante enfants en même temps, âgés de trois mois à quatre ans, repartis dans les trois unités de vie.

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Ce service fonctionne grâce à un co-financement. Pour l'année 2015, la structure a été financée pour 24% par la participation de la municipalité, pour 18% par la participation des familles et pour 58% par les subventions de la Caf et de la MSA.

Chaque année, ce sont plus d'une centaine de petits Manduelois qui fréquentent l'établissement, pour 2016, 147 enfants sont inscrits.

Sur un contrat d'accueil, de quelques demi-journées par semaine à un temps-plein, chaque enfant trouve son rythme pour venir jouer, découvrir, rencontrer, s'épanouir... Chaque famille peut ainsi, au mieux, concilier vie familiale et vie professionnelle.

Chaque jour, quarante-cinq repas sont cuisinés sur place, au grand plaisir des papilles des tout-petits.

La proportion des aliments issus de l'agriculture biologique ou locale, ne cesse d'augmenter et nous avons pour objectif d'atteindre 30% pour 2020.

Un personnel petite enfance qualifié est présent, pour accompagner les enfants dans les premières étapes de leur développement psychomoteur et affectif, jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Chaque année plus de la moitié des enfants scolarisés sur le village, ont fréquenté la crèche auparavant.

L'équipe est composée de vingt personnes dont la moitié travaille à temps partiel ou à temps non complet.

Une cadre de santé, deux éducatrices de jeunes enfants, sept auxiliaire-puéricultrices, quatre animatrices petite- enfance, une secrétaire, une cuisinière, trois agents d'entretien et un contrat aidé constituent cette équipe.

Cette équipe est accompagnée ponctuellement par des intervenants extérieurs. Des artistes, comme un potier, une musicienne, un peintre, une conteuse, un acrobate ou des professionnels comme la psychologue, la diététicienne, le médecin, apportent chacun leur sensibilité et mettent leur compétence propre au service de l'équipe, pour offrir aux enfants un accueil toujours plus profitable.

L'équipe travaille dans le respect de leur projet éducatif, pour offrir à chaque enfant un environnement d'éveil enrichissant qui lui permette de développer toutes ses aptitudes.

L'organisation auprès de l'enfant est aussi pensée, pour lui offrir la sécurité affective essentielle pour grandir et s'épanouir. En effet, la sécurité affective détermine le bien-être de l'enfant à tous les moments de son quotidien, repas, sommeil, acquisition de la propreté, jeux, séparations, ...Ce sentiment est le socle de toutes les acquisitions de la petite enfance et favorise l'autonomie et la socialisation des enfants.

La crèche « les Calinous », un accueil municipal au service des tout-petits, pour que grandir rime avec plaisir.





L'inscription en maternelle pour la rentrée 2017 est à effectuer auprès du service accueil de la mairie **avant le 3 février 2017**.

Pièces à fournir : l'imprimé renseigné (à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet), la copie du livret de famille, la copie du carnet de santé (pages des vaccins) et un justificatif de domicile à Manduel.

Renseignements au 04 66 20 21 33 ou par courriel à adresser à accueil@manduel.fr

M. CHERMOT NOTRE NOUVEAU

RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Nicolas CHERMOT a pris les fonctions de responsable du service technique de la commune le 1er octobre 2016.

Agé de 36 ans, marié et ayant 2 enfants, il a acquis une expérience dans la maintenance des bâtiments et le management d'équipe en qualité de technicien de l'air durant 17 ans.

Après un détachement de l'armée de l'air d'un an, il aura la possibilité d'intégrer définitivement les effectifs municipaux.



PROCHAINS SCRUTINS

Deux scrutins majeurs sont prévus en 2017 :

L'élection présidentielle :

Premier tour le dimanche 23 avril

Second tour le dimanche 7 mai

Les élections législatives :

Premier tour le dimanche 11 juin

Second tour le dimanche 18 juin.

Pour voter à Manduel à l'occasion de prochains scrutins, il est nécessaire de demander son inscription sur les listes électorales de la commune avant le **31 décembre 2016** pour les nouveaux arrivants.

Vous pouvez procéder à l'inscription en vous rendant en mairie muni des pièces suivantes :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité

- Si vous êtes devenu français récemment et n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)

- Justificatif de domicile

- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie)

ou encore par correspondance ou sur le site www.monservicepublic.fr en joignant la copie des pièces listées ci-dessus.

N'oubliez pas de signaler également en mairie tout changement d'adresse (avec production d'un justificatif de domicile à la nouvelle adresse), y compris à l'intérieur de la commune.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans en 2017 pourront voter à condition qu'ils soient majeurs avant le premier tour du scrutin. L'inscription est faite automatiquement sur les listes électorales de la commune où le jeune s'est fait recenser à l'âge de 16 ans. N'hésitez pas à vérifier auprès de nos services que l'inscription a bien été prise en compte.

2017 sera une année de refonte des listes électorales ce qui signifie que tous les électeurs inscrits recevront une nouvelle carte d'électeur. Elles seront distribuées à partir de fin mars 2017.

Pour rappel, pour voter, la présentation de la carte électorale est vivement recommandée mais n'est pas obligatoire. Seule la présentation de la pièce d'identité est impérative.

elections
2017



LE CCAS COMMUNIQUE

SOCIAL

SEMAINE BLEUE



Dans le cadre de la "semaine bleue", semaine des personnes âgées un repas a eu lieu le Mardi 4 Octobre au restaurant du FRPA. M le Maire ainsi que quelques élus s'y sont rendus et ont partagé un moment de convivialité avec les résidents accompagnés de leur famille pour certains d'entre-eux. Un loto clôturait cette journée.

LE MOIS ROSE



Octobre rose s'est achevé et la commune encore une fois s'est associée à GLD pour sa campagne de sensibilisation du cancer du sein. La municipalité remercie l'association AMGVI qui a participé à promouvoir cette campagne. Nous réfléchissons d'ores et déjà à d'autres manifestations dans le cadre de « Mars bleu ».



RESIDENCE LES MIRABELLES

Depuis le début du mois de novembre 2016, les logements sociaux « Les Mirabelles » ont été livrés à Manduel.

Il s'agit d'une résidence de 25 logements composés de T3, T4 et T5 qui ont fait la joie de 15 familles manduelloises.

Nadine ANDREO,
Adjointe déléguée à l'action sociale



OPERATION BRIOCHES

L'opération Brioches 2016 a remporté comme chaque année un succès grâce à la mobilisation des bénévoles et des généreux acheteurs.

La commune de Manduel a ainsi vendu, durant la période du 03 au 11 octobre, 103 brioches pour un montant total de 515 €.

L'argent récolté a été reversé à l'association UNAPEI afin de pouvoir financer en partie leurs projets pour les personnes handicapées.



Unapei



PLANNING DES LOTOS 2016/2017 Salle des Garrigues

DATE	ASSOCIATIONS	HEURE
Vend. 16/12/16	ATECS	18h
Sam. 17/12/16	CLUB TAURIN	18h
Dim. 18/12/16	COMITE DES FETES	18h
Dim. 25/12/16	CLUB TAURIN	18h
Dim. 01/01/17	CLUB TAURIN	18h
Vend. 06/01/17	CHASSE	18h
Sam. 07/01/17	KARATE	18h
Dim. 08/01/17	ARENEROS DES COSTIERES	18h
Sam. 14/01/17	FRPA 15h à la FRPA REP MANDUEL INDEPEND	18h
Dim. 15/01/17	AEP St GENEST	18h
Sam. 21/01/17	USP	18h
Dim. 22/01/17	LAS AFICIONADAS	18h
Sam. 28/01/17	BELLE EPOQUE	18h
Dim. 29/01/17	PAROISSE DE MANDUEL	18h
Sam. 04/02/17	SPORTING CLUB MANDUEL	18h
Dim. 05/02/17	CLUB TAURIN	18h

POUR INFORMATION

6 € les 3 Cartons / 10 € les 6 cartons



CONTE DE NOËL

UNE SOIREE PARTICULIERE !



Les uns prétendent qu'il habite au Pôle Nord...

D'autres affirment l'avoir croisé devant Géant Casino, à Cap Costières !

Mais en vérité, il vit bien plus loin encore, dans un petit pavillon céleste du quartier résidentiel de l'Univers, en bordure de la Voie Lactée, deuxième nuage à droite après le feu rouge.

Qui ça, « il » ? Mais Monsieur Noël bien sûr ! Plus connu sous le nom de « Père » Noël, qui coule de paisibles siècles auprès de Madame Noël, sa douce et tendre épouse...

Monsieur Noël ne travaille il est vrai qu'un seul jour par an (et il fait pour cela l'objet de toutes les convoitises syndicales pour avoir si bien su négocier sa convention collective !). Mais attention, que l'on ne s'y trompe pas : pas question pour lui de s'avachir toute la journée devant la télévision du monde, ou de rêvasser les soirs de pleine lune ! Tout juste s'il s'accorde de temps en temps, en cachette de Madame Noël, une partie de poker avec son vieux complice, Monsieur Fouettard...

Non, en fait, durant 364 jours par an, Monsieur Noël se prépare au 365^{ème} : il se lève à 5 heures du matin, ingurgite trois œufs frais et crus, enfle son « Marcel » et son bas de jogging élimé, chausse ses Nike Air Base II, et fait un footing de 2.500 kilomètres histoire de se maintenir en forme ; au top de son entraînement, il franchit les 127.000 marches de l'Olympe et s'époumone en hurlant bêtement « Adrienne ! » : il a vu ça dans un film, au milieu des années 70...

Donc, Monsieur Noël passe toutes ses journées à préparer LE grand soir, celui du 24 décembre, au cours duquel il devra jongler avec 24 fuseaux horaires pour distribuer 6 milliards de cadeaux dans 2 milliards de foyers, affronter les conduits de cheminée trop étroits, les tuyauteries de chauffage central (plus étroites encore !), et surtout traverser cette drôle de planète où son grand ami, Monsieur Dieu, avait jadis laissé traîné un pommier et deux petits êtres apparemment bien inoffensifs, sans se douter qu'à la faveur des longues soirées d'hiver, ces deux-là allaient assurer une descendance pléthorique !

Monsieur Noël est un brave homme, et s'il accomplit rituellement et scrupuleusement cette fastidieuse mission, depuis si longtemps, c'est qu'il en attend la

plus belle des récompenses à ses yeux : la paix et le bonheur des Hommes...

Alors ce soir, dans le petit pavillon céleste, règne une effervescence toute particulière : Madame Noël s'affaire au repassage de la grande redingote rouge, vestige du passé militant de Monsieur Noël, et peste une fois de plus contre ces mites qui, d'années en années, font ressembler le revers de fourrure à la « pelade d'Anglade », selon son expression favorite (car elle aussi est plutôt cinéophile...).

Pendant ce temps, Monsieur Noël esquiche un 18^{ème} tube de cirage pour lustrer ses grandes bottes noires; puis il peigne sa longue barbe blanche, tout en jetant un coup d'œil inquiet à son cadran solaire : il n'est pas question d'être en retard, car ce soir, justement, c'est LE grand soir !

Dehors l'attend sagement son flamboyant chariot : cette année, il a dû se résoudre, non sans une pointe de nostalgie, à remiser définitivement son vieux cabriolet, sous la tendre pression de Madame Noël. Il a opté pour le modèle élu « chariot de l'année » : 120 rennes, 12 roues motrices, jantes or, siège baquet, 1.000 kilomètres seconde départ arrêté ! Et décapotable ! Maman Noël est compréhensive : « Allons, papa, tu ne crois pas que tu as passé l'âge de frimer devant les jeunes étoiles de la galaxie ? ».

Et ça y est, Monsieur Noël est fin prêt ! Sa hotte déborde de présents, mais son poids ne lui fait pas peur : depuis sa traversée du GR20 avec un sac à dos de 20 kilos, il peut tout affronter ! Dans sa hâte du départ, il

en oublie ses lunettes, mais Madame Noël veille... Un dernier baiser, une dernière recommandation : « N'oublie pas de prendre le pain en rentrant ! ». Et le voilà parti dans un tourbillon de poussières lumineuses, les 120 rennes bramant...

A quelques milliers de kilomètres, sur la planète Terre, on l'attend déjà : les enfants, forcément sages, ont disposé chaussures et bas au pied de la cheminée (ou du radiateur) ; les hommes, eux, ont promis de s'assagir, au moins pour quelques heures... Quelques heures de répit qui nous font regretter que le Père Noël ne travaille pas 365 jours par an... Ne serait-ce que pour ne jamais voir s'effacer le sourire de l'enfant heureux.

Bruno ICARDI

RENTREE AU CENTRE GEORGES BRASSENS

CULTURE



Chorale Municipale « Comm'Un accord »

La chorale municipale « Comm'Un-Accord » répète tous les jeudis de 19 heures à 20h30 à la salle des Garrigues, Cours Jean Jaurès avec son professeur de chant Cécile PAUT. Son répertoire est très varié.

Prochaine rencontre inter chorales au printemps à Manduel. La chorale continue à donner des concerts dans les maisons de retraite.

Vous pouvez venir faire un essai et vous inscrire tout au long de l'année. Bienvenue à tous.

Ecole municipale de musique

L'école est ouverte à tous, elle propose un cours d'éveil musical aux plus petits (à partir de 4 ans) ainsi qu'un large choix d'instruments (piano classique/jazz ou variété, guitare classique, guitare électrique, basse ...) sans oublier les cours particuliers de chant.

La prochaine audition des élèves aura lieu le 1er février. Venez nombreux applaudir les musiciens en herbe (entrée libre).

Ecole Municipale de danse



En dehors des différents niveaux de danse classique et de modern jazz, nous accueillons aussi les plus petits à partir de 4 ans pour un cours d'éveil ou d'initiation.

Le gala de fin d'année aura lieu le vendredi 16 juin 2017 au Théâtre Christian LIGER à Nîmes.

Les inscriptions Musique, Danse et Chant choral se font toute l'année : lundi, jeudi après-midi et mercredi toute la journée. CENTRE GEORGES BRASSENS - 21 Rue Colbert (1^{er} étage) - ☎04-66-20-61-79

CONCERT DE CHANTS BASQUES

Le vendredi 11 novembre à 20h30, le public a pu venir apprécier en l'église de Manduel, le concert de chants basques interprétés par le groupe Gogotik.

Un lieu privilégié et une acoustique parfaite pour le plaisir de tout un chacun.

Un répertoire très varié où les spectateurs ont pu entendre entre autre une version de « Hey Jude » des Beatles.



FESTIVAL DE THEATRE

Artsprod Diffusion renoue avec le festival de théâtre.

En effet, la 11^{ème} édition de Arts scenic a eu lieu les 24, 25 et 26 novembre 2016 à la salle B. Gimenez. La municipalité a quant à elle participé à la soirée cabaret qui clôturait ce festival.

Deux pièces de théâtre ont également rythmé ces 3 soirées.



MEDIATHEQUE

MANDUEL 29 avril 2017 : Tous en piste !

Vous aimez écrire ?

Du 1^{er} octobre 2016 au 31 janvier 2017 se déroule la 12^{ème} édition du Printemps des auteurs, concours de producteurs d'écrits organisé par Nîmes Métropole.

Le concours est ouvert à tous : juniors (individuel et collectif), collégiens, lycéens, adultes et comprend aussi une catégorie BD.

Le thème du cirque devrait permettre aux participants de donner libre cours à leur imagination et leur créativité.

Outre la publication de leur manuscrit, les lauréats se verront récompensés par une soirée et une nuit d'hôtel au « 42^{ème}

festival international de cirque de Monte-Carlo », des places de cirque, des entrées pour des parcs de loisirs, des BD, des livres, des DVD...

Tous les renseignements sur :

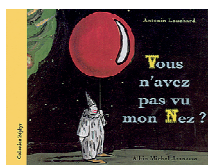
www.nimes-metropole.fr

Et cette année, c'est dans notre commune que se déroulera le Salon du Printemps des auteurs, le samedi 29 avril 2017 partir de 14h, sous chapiteau. Au programme : spectacle de cirque, ateliers, tables rondes, dictée, exposition, fanfare, barbe à papa...et remise des récompenses aux lauréats.



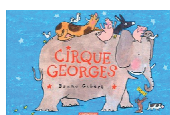
QUEL CIRQUE A LA MEDIATHEQUE !

Pour vous mettre dans l'ambiance et puiser de l'inspiration, vous pourrez trouver tous ces documents à la Médiathèque municipale :



Au cirque, René a perdu son nez rouge : impossible de faire le clown sans ! Un à un, il interroge ses amis, chacun croit avoir trouvé son nez : du ballon rouge à la pomme en passant par la boule de glace à la fraise, tout y passe. Mais le véritable nez de clown de René, où se cache-t-il ? Sous son oreiller, bien sûr !

(Babelio)

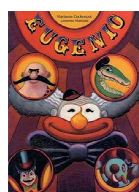


Les cirques naissent parfois au hasard des situations, sans trop que l'on sache pourquoi. Tel est le cas du Cirque Georges, lorsqu'un jour un fermier trouve au bord du chemin un éléphant perdu et décide de le ramener dans sa ferme. Sous le charme, les champs du fermier lui paraissent soudain plus beaux. Mais les animaux, étonnés et jaloux, trouvent l'éléphant bien trop encombrant. A quoi peut bien servir un éléphant de cirque dans une ferme ? Le gros animal finira par retrouver son cirque mais son passage dans la ferme de Georges aura laissé des traces, et chacun désormais, du fermier à la vache, du cochon à l'âne voudra devenir artiste de cirque. Un album un peu décalé pour une histoire où humour et nostalgie se

côtoient dans ce premier ouvrage de Bruno Gibert en tant qu'auteur-illustrateur. (Babelio).



Chocolat est un clown qui a amusé le Tout-Paris des années 1900. Il fut le premier artiste noir de la scène française, inventant avec son acolyte Footit un duo de clowns blanc et noir. Fils d'esclaves, son itinéraire passe par Cuba et Bilbao, où il est repéré dans la rue pour sa force physique et son sens du spectacle. Paris lui offrira vingt ans de succès, où les spectateurs de Montmartre et des Folies Bergère se délecteront des péripéties de cet Auguste noir dominé par le clown blanc. Il inspirera même Toulouse-Lautrec et les frères Lumière. Il se révélera précurseur pour sa participation à des réclames ou ses interventions auprès d'enfants hospitalisés. Mais ce parcours ne le mettra pas à l'abri de la misère. Il achèvera sa courte vie dans la solitude à Bordeaux, en 1917. (Babelio).



L'histoire du rire perdu et retrouvé du clown Eugenio. Un cirque baroque et rêvé où les dinosaures parlent, où les magiciens font

apparaître condors et perroquets, et où Cobra, la femme-serpent, parle aux morts et, bien sûr, prédit l'avenir. (Babelio).



Ce roman pas comme les autres a une histoire exceptionnelle : en quelques mois, il a fait d'un auteur inconnu un véritable phénomène d'édition, le coup de coeur de l'Amérique. Durant la Grande Dépression, dans les années 1930, les trains des petits cirques ambulants sillonnent les États-Unis. Jacob Jankowski, orphelin sans le sou, saute à bord de celui des frères Benzini et de leur « plus grand spectacle du monde ». Embauché comme soigneur, il va découvrir l'envers sordide du décor. Tous, hommes et bêtes, sont pareillement exploités, maltraités. Sara Gruen fait revivre avec un incroyable talent cet univers de paillettes et de misère qui unit Jacob, Marlène la belle écuyère, et Rosie, l'éléphante que nul jusqu'alors n'a pu dresser, dans un improbable trio. Plus qu'un simple roman sur le cirque, De l'eau pour les éléphants est l'histoire bouleversante de deux êtres perdus dans un monde dur et violent où l'amour est un luxe. (Babelio).

Et pour élargir son offre documentaire, la Médiathèque s'associe à la Direction du livre et de la lecture-Conseil départemental du Gard et bénéficiera d'un prêt thématique.

biblio.gard.fr



PLUIE-INOUDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation



www.interieur.gouv.fr

Stop Incivilités

Nous faisons face depuis quelques mois à une recrudescence de l'incivilité routière et du stationnement anarchique. Après une période de prévention la Police municipale procédera à des verbalisations, ces actions prépareront aussi les usagers à la future zone bleue.

ETAT CIVIL



Naissances

Noelia SPINELLI née le 20 août 2016 à Nîmes
Imrane MELLOUCK né le 23 août 2016 à Nîmes
Mael NICOULEAU né le 26 août 2016 à Nîmes
Eloan PETRIER né le 30 août à Nîmes
Lucy LE CORVEC née le 15 septembre 2016 à Nîmes
Kenjy XIONG né le 20 septembre 2016 à Nîmes
Layanna JUSTINE née le 21 septembre 2016 à Nîmes
Maé NIERAT née le 27 septembre 2016 à Nîmes
Alba SILLO CORI née le 25 septembre 2016 à Nîmes
Julian MARAVAL né le 13 octobre 2016 à Nîmes
Ilan PINTO né le 18 octobre 2016 à Nîmes
Titouan OLLIVIER né le 24 octobre 2016 à Nîmes
Margaux CALLENDREAU HOUZAI née le 25 octobre 2016 à Nîmes
Aria FAYOL née le 28 octobre 2016 à Nîmes
Raphaël CARTHALADE né le 27 octobre 2016 à Nîmes
Malone LABOUREAU né le 06 novembre 2016 à Nîmes
Elio SILVA GRAMAIN né le 03 novembre 2016 à Nîmes
Mattéo LIBERT né le 10 novembre 2016 à Nîmes

Parrainage civil

Théo CHAFFARD le 10 septembre 2016
Julia CHAFFARD le 10 septembre 2016

Noces de perte

Jean-Claude TROUILLAT et Elvire ALCANIZ le 12 novembre 2016

Décès



Gilbert BRUNEL époux CONROZIER le 23 août 2016
Jean-Claude BRUN le 02 septembre 2016
Marcel SABATIER Veuf GAINI le 31 août 2016
Maurice GARREL époux VERNET le 11 septembre 2016
AMARU Antoine époux MIAULE le 01 octobre 2016
Jocelyne DUMAS épouse DOLADILLE le 31 juillet 2016
France MOINE épouse DELICHIÈRE le 06 octobre 2016
André CHAMPEROUX époux ODDO le 18 octobre 2016
Amélie DIMICOLIS veuve ATTARD le 21 octobre 2016
Juliette BOLINO veuve de LARDET-VÈVE le 24 octobre 2016
Silas AURY le 28 octobre 2016
Magalie VEGETO épouse TOMAS le 16 novembre 2016



Mariages

Benjamin MARQUES et Mélissa AZZI le 17 septembre 2016
Timothé CHION et Manon MAGNAN le 24 septembre 2016
Jean-Louis ROBERT et Coralie CHACON le 24 septembre 2016
Guillaume MITHIEUX et Houda EL FAKIR le 24 septembre 2016
Choukri NASSIRI et Fatima BOUAISS le 05 novembre 2016

Le relevé des naissances est établi d'après les mentions reçues en mairie, et arrêté à la date du 17 novembre 2016. Le présent relevé des mariages est arrêté à la date du 07 novembre 2016. Le présent relevé des décès est arrêté à la date du 17 novembre 2016. Le présent relevé des parrainages civils est arrêté à la date du 10 septembre 2016. La rubrique Etat Civil est la copie des actes de mariages, décès, dressés et transcrits sur les registres de la commune.

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Groupe « Manduel, une ambition à partager »

Ce texte a été remis en mairie le 10 novembre 2016

En janvier prochain, la communauté d'agglomération de Nîmes métropole va accueillir douze nouvelles communes. De ce fait Manduel va à nouveau bénéficier de 3 délégués communautaires et récupérer ainsi le poste perdu en 2015. On devrait donc revenir à la configuration issue des élections municipales à savoir deux élus du groupe majoritaire, un élu du groupe minoritaire.

Gare TGV : depuis quelques semaines les manduellois sont soumis au régime de la douche écossaise ! Les media font état des prises de position d'élus, en particulier du conseil Régional, de la SNCF qui semblent remettre en cause la gare TGV. Ces revirements incessants ne sont pas admissibles. Des engagements ont été pris ils doivent être respectés. Ce dossier doit faire consensus. Nous rappelons notre attachement à la réalisation de la gare et du pôle urbain multi modal ; nous nous associerons à nouveau à toutes les démarches qui pourront être initiées pour que ce projet voie le jour.

Nous nous réjouissons de la récompense obtenue, le 10 novembre à Paris, par le restaurant scolaire de Manduel dans le cadre de l'opération « Victoires des cuisines rebelles » lancé par le Club des territoires dont Manduel est membre depuis 2013. Le projet initié en 2011 pour introduire des produits bio, favoriser les circuits courts et faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs avait obtenu en 2014 le label Ecocert.

Ce trophée vient récompenser l'investissement du personnel du restaurant scolaire sous la direction du chef de cuisine Lionel Senpau en faveur des jeunes manduellois. Cela nous conforte dans l'idée que le service de restauration scolaire doit être maintenu en régie municipale.

Nous souhaitons à chacun d'entre vous de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux de bonheur pour 2017.

Les élus du groupe minoritaire

Groupe « Manduel Mon Village »

Nous aurions bien aimé conclure cette rubrique d'« expression libre » 2016 sur une note légère, mais c'était sans compter sur le dernier tract du groupe d'opposition, une fois de plus outrancier et mensonger, et qui, une fois de plus, porte atteinte à la personne du maire.

C'est à croire que Monsieur Rival a apprécié sa convocation devant les gendarmes de la brigade de Marguerittes pour y répondre de la plainte d'injure publique !

En tous cas lui porte très bien le costume de l'opposant revanchard, aigri, haineux, et finalement indigne de la fonction d'élus municipal.

Lui qui a exercé durant 13 ans la fonction d'adjoint au maire, dont 6 ans en qualité de premier adjoint, voudrait se soustraire et s'exonérer de notre légitime « droit d'inventaire » ?

Alors soyons bien clair, nous aussi, une fois de plus : nous assumons pleinement tous nos actes et toutes nos responsabilités, mais en effet nous refusons d'endosser celles des autres, celles de nos prédécesseurs comme celles de certains de nos partenaires !

L'augmentation des impôts (ou plutôt la diminution du taux d'abattement) ? Nous nous en expliquons longuement dans les colonnes de ce bulletin, ce que la précédente municipalité de Monsieur Rival n'a jamais daigné faire malgré trois augmentations en 6 ans !

La déviation de l'avenue Mendès-France et le chantier de contournement ferroviaire ? Nous les évoquons quasiment dans chaque bulletin municipal depuis le printemps 2014, et nous ne cachons pas le « combat » de tous les instants qu'il nous faut mener contre OC'VIA.

Le projet de déplacement des ateliers municipaux ? Construits en 1977 lorsque Manduel abritait 2.500 habitants, qui pourrait en contester la nécessité tant les locaux sont inadaptés aux besoins et à la taille de notre commune aujourd'hui ?

Quant à la sécurité, épouvantail si facile à brandir, nous serions curieux de connaître l'origine des statistiques annoncées par l'opposition, quand on sait la confidentialité de ces chiffres... Mais en tout état de cause, la police municipale n'a ni les prérogatives ni les pouvoirs de la gendarmerie, et faire le lien entre les effectifs de police municipale et les chiffres de la délinquance relève au mieux de l'ignorance, au pire de la fumisterie...

Mais que tout cela ne nous n'empêche pas de profiter des fêtes de fin d'année, et nous vous souhaitons d'ores et déjà, à toutes et à tous, un joyeux Noël et une bonne et heureuse nouvelle année.

Le Groupe majoritaire « Manduel, Mon Village »

LES DATES ET HORAIRES A RETENIR...



Horaires de la mairie :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

CCAS - Point Emploi :

Du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Tous les samedis matins de 10h à 12h
sans rendez-vous en mairie.

UN DEFIBRILLATEUR A VOTRE SECOURS

Ce défibrillateur est installé au
Foyer Résidence pour
Personnes Agées « Les
Marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc. Il est
accessible 24h/24, 7 jours/7.



Médiathèque

Lundi : fermeture hebdomadaire

Mardi : 15h – 19h

Mercredi : 9h – 12h / 14h – 19h

Jeudi : 10h – 12h / 15h – 19h

Vendredi : 15h – 18h Samedi : 9h – 12h

Fermeture du 08 au 28/08/2016



Urbanisme :

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU 15

Pompiers 18

Gendarmerie 17

Gendarmerie Marguerittes : 04-66-75-39-40

Police municipale : 04-66-20-60-22

ENEDIS Dépannage : 09 72.67.50.30

GRDF urgence sécurité gaz : 0 800 473 333

SAUR (eau)

- de 8h à 18h : 04-30-62-10-01

- de 18h à 8h : 04-30-62-10-09

VEOLIA (assainissement) 24h/24 : 0 811 900 500

Crèche :

Fermeture du 24/12/16 au 02/01/17 inclus

Médiathèque :

Fermeture du 26 au 31 décembre 2016 inclus.

Ordures ménagères

En cas de problème, contacter le 04-66-02-54-54

Jours fériés : pas de ramassage

Encombrants :

Ramassage le 3^{ème} jeudi de chaque
mois. Tél : 04.66.02.54.54

Déchetterie

Tél : 04-66-02-54-54

HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h00.

Le samedi de 8h30 à 17h30.

Fermeture les jours fériés et les dimanches.

Police municipale - secrétariat

Du lundi au jeudi de 13h à 17h



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Pour signaler une panne
sur l'éclairage public,
Appelez directement le :

0 800 94 06 44

Service & appel
gratuits

MANDUEL



Nos énergies pour une Vie Meilleure



Jean-Jacques Granat, Maire de Manduel,
Vice-Président de Nîmes Métropole
et son Conseil Municipal

vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

